

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 15 AVRIL 2026**

2026 - 27

DÉPARTEMENT
DE LA HAUTE-GARONNE

COMMUNE DE LA
SALVETAT ST-GILLES

DATE DE CONVOCATION
9 avril 2026

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice	29
Présents	26
Absents	3
Procurations	3
Pour	29
Votants	29

Objet
**CRÉATIONS D'EMPLOIS NON
PERMANENTS SUITE A UN
ACCROISSEMENT
SAISONNIER D'ACTIVITÉ**

Reçu en Préfecture
Le

Publié ou notifié,
Le

Le Maire,

Le quinze avril deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SALVETAT-ST-GILLES, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal, sous la présidence de François ARDERIU, maire.

Étaient présents :

Mesdames et Messieurs – ARDERIU – ANDRAU – GADAL – LABAT – TERKI – COURADETTE – SANNI-RODRIGO – ABDELAOUI – MAUTRAY – COSTES – AZAR – DALLA-BARBA – PRIEUR – PONS – VIEU – FOURCADE – ROUQUETTE – LUMEAU – REVOLLIER – SALABERT – VITAL – FALIERES – DURON – LATOUR – ESCANDE

Absents et excusés :

Mesdames et Messieurs BERGOUGNIOU, ESTEZET, BENSÂÏD, BLAIS

Procurations :

En application de l'article L 2121-20 du CGCT
M. BERGOUGNIOU a donné procuration à M. VIEU
Mme ESTEZET donne procuration à Mme ANDRAU
Mme BENSÂÏD a donné procuration à M. ABDELAOUI
Mme BLAIS a donné procuration à Mme SANNI-RODRIGO

Mme BLAIS est arrivée à 19h16

Secrétaire de séance :

M. Clément GADAL
En application de l'article L 2121-15 du CGCT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique et notamment son article L. 332-23, 2° ;
Considérant qu'il est nécessaire de recruter quatre agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité ;

M. le Maire expose :

Les créations d'emplois non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité suivantes s'avèrent nécessaires pour les besoins de services :

Poste	Grade	Service	Temps de travail
Agent polyvalent technique	Adjoint technique	CTM	TC
Agent polyvalent technique	Adjoint technique	CTM	TC
Agent polyvalent technique	Adjoint technique	CTM	TC
Agent polyvalent technique	Adjoint technique	CTM	TC

Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

REÇU EN PRÉFECTURE

le 22/04/2026

Application agréée E-legalite.com

L'EXPOSÉ DE M. LE MAIRE ENTENDU,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

A L'UNANIMITÉ,

AUTORISE les créations d'emploi non permanents suite à un accroissement saisonnier d'activité, comme présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus,
Les signatures figurent au registre.

Secrétaire de séance,
Clément GADAL



Le Maire,
François ARDERIU



Acte certifié exécutoire, qui peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de
REÇU EN PRÉFECTURE de la publication et sa réception par la préfecture de Toulouse.

le 22/04/2026

Application agréée E-legalite.com